

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

La MRC du Domaine-du-Roy adopte son cadre de vitalisation et lance un appel de projets

Roberval, le 27 avril 2023. – Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté lors de la séance publique du 11 avril dernier son cadre de vitalisation et annonce le lancement d'un appel de projets en continu en lien avec l'Entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'objectif du Fonds d'un peu plus de 1 M\$ est de soutenir des projets qui auront un impact positif dans les communautés faisant face à des défis particuliers de vitalisation, notamment sur les plans économique, social, touristique ou culturel. Ceux-ci devront se réaliser dans les localités ayant un indice de vitalité économique de niveau Q5, soit Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette, ainsi que la communauté de Mashteuiatsh.

« La MRC du Domaine-du-Roy est fière de pouvoir contribuer, via l'Entente de vitalisation, au soutien et à la mise en œuvre de projets structurants qui permettront de dynamiser notre territoire. J'invite les promoteurs à déposer leur demande qui contribuera certainement à améliorer la qualité de vie de la communauté. Je suis convaincu que cet apport portera fruit pour les générations actuelles et futures », explique le préfet, M. Yanick Baillargeon.

Au cours des dernières semaines, les deux municipalités ciblées et la communauté de Mashteuiatsh se sont rencontrées afin d'étudier et cibler des axes de vitalisation à privilégier pour leur permettre d'augmenter leur indice de vitalité économique. Quatre axes ont été retenus :

- Économie et emploi;
- Attractivité du territoire et démographie;
- Qualité de vie et services à la communauté;
- Infrastructures et bâtiments.

Pour être admissibles à un financement, les projets doivent donc s'inscrire dans l'un de ces axes et démontrer clairement qu'ils répondent à un enjeu ou à une situation particulière en matière de vitalisation. L'aide financière peut atteindre de 50 % à 90 % des dépenses admissibles, selon le type

de projet, pour un montant maximum de 100 000 \$. Les demandes peuvent provenir des deux municipalités ciblées et de la communauté de Mashteuiatsh, des entreprises privées et d'économie sociale, des coopératives, des organismes à but non lucratif, des organismes des réseaux du milieu de l'éducation et des personnes morales souhaitant démarrer une entreprise.

Pour 2023, les mois d'analyse seront juin et novembre. Plus spécifiquement pour le mois de juin, le dépôt des projets devra se faire avant le 9 juin, à 12 h, auprès de la MRC.

Les dates pour 2024 seront annoncées plus tard.

Le [cadre de vitalisation](#), contenant tous les détails sur l'admissibilité des organisations et des projets, et le [formulaire de dépôt](#) d'une demande sont disponibles sur le site web de la MRC du Domaine-du-Roy au mrcdomaineduroy.ca, dans la section « Publications et documentation », catégorie « Fonds régions et ruralité ».

Pour valider l'admissibilité préliminaire de leur projet ou pour du soutien dans le dépôt d'une demande, les promoteurs sont invités à communiquer avec M^{me} Jacynthe Brassard, coordonnatrice au développement des milieux, par courriel à jbrassard@mrcdomaineduroy.ca ou par téléphone au 418 275-5044, poste 2252.

– 30 –

Source : Jacynthe Brassard
Coordonnatrice au développement des milieux
418 275-5044, poste 2252